

Compte-rendu de l'assemblée générale
du 12 août 2020 à 17h. au Majestic à Chamonix

L'assemblée est ouverte par le président François Leblond ; les membres, présents ou représentés, sont au nombre de 124 et l'assemblée peut valablement délibérer.

Rapport moral du président Leblond :

Le coronavirus qui vient de frapper la France comme la plupart des pays du monde aurait pu nous conduire à annuler notre assemblée annuelle. Compte tenu des assouplissements intervenus dans les règles à respecter, nous vous avons proposé de nous réunir avec toutes les précautions nécessaires. En revanche, nous n'avons pas maintenu le voyage annuel, le conserver n'aurait pas été raisonnable, nous ne pourrions non plus boire un verre à l'issue de l'AG et après hésitation, nous n'avons pas non plus, maintenu le dîner. Souhaitons que l'année prochaine renoue avec la convivialité qui est une des marques de notre association.

Nos familles ont créé l'Arvac il y a plus d'un demi-siècle pour rassembler les résidents secondaires sur des objectifs de modération du développement de la vallée. C'est toujours notre volonté.

Notre désir était de créer des liens entre personnes aimant tous profondément cette vallée et voulant qu'elle soit préservée contre des atteintes inadmissibles. C'était une époque dangereuse pour l'environnement, des projets déraisonnables apparaissaient dans notre vallée et nous n'étions pas certains que les élus sauraient résister. Des architectes de réputation mondiale proposaient, notamment au centre de Chamonix, des constructions qui n'avaient aucun lien avec l'urbanisme existant, les réalisations commençaient, elles laissent encore des traces.

Il faut rendre hommage à nos premiers administrateurs qui ont joué un rôle dans la formation de nos élus. Une de nos dernières interventions, du temps d'un de mes prédécesseurs Pierre Emmanuel Taittinger a été d'empêcher le saccage d'une piscine unique au monde. Nos assemblées ont montré combien nous étions tous solidaires chaque fois qu'il fallait agir.

La situation présente est un peu différente car les élus ont appris ce qu'est la défense de l'environnement et nous avons apprécié, par exemple, la promesse du maire actuel, Eric Fournier, de ne pas construire sur l'emplacement de l'ancienne caserne de pompiers et d'y concevoir un espace paysagé. Notre Assemblée annuelle a d'abord pour objet d'interroger le maire sur les divers sujets liés à l'avenir de la vallée dans son ensemble mais aussi de chacun de ses territoires. En tant que président de la communauté, il a à nous répondre tant sur Chamonix que sur les trois autres communes qui composent la communauté de communes.

Nous avons abordé dans nos réunions la question de la circulation dans la vallée en demandant des mesures restrictives sur les camions passant le tunnel. Nous espérons que les progrès actuels dans le

dossier du Lyon Turin ferroviaire permettront à terme des mesures plus restrictives que ce n'est le cas aujourd'hui et nous continuerons nos interventions en la matière. L'air s'est amélioré au cours des dernières années contrairement à des croyances très répandues. C'est un premier résultat des diverses mesures qui ont été prises et qui peut être conforté si toutes les parties prenantes y mettent du leur, nous prenons nos responsabilités dans l'entretien de nos chalets et dans l'usage que nous faisons des transports en commun comme des pistes cyclables.

Je poursuis, quant à moi, mes efforts en partenariat avec la municipalité actuelle pour un contrôle plus sévère du droit de l'urbanisme. L'Etat, au cours des dernières années, ne nous a pas aidés à cet égard en privant le maire de ses prérogatives et en permettant à des promoteurs de profiter des faiblesses de la loi. L'action conjuguée entre les représentants des régions, des départements et des communes, en faveur d'une loi de décentralisation, dossier auquel je participe au niveau national, qui devra mettre fin à l'inflation des textes édictée par l'Etat, doit nous permettre d'intervenir auprès de nos élus, désormais responsables, chaque fois que des dangers nous apparaissent. Il est bon que les membres de l'Arvac nous aident à cet égard s'ils ont connaissance d'une situation qui peut devenir irréparable.

Lors du message que je vous ai adressé récemment par mail, je suis un peu sorti des sujets que nous traitons régulièrement : j'ai fait allusion aux difficultés que va vivre la France au cours des prochains mois pour préserver l'emploi à la suite du coronavirus. La crise existe aussi dans notre vallée, des commerces, des restaurants vont fermer, des entreprises pourront être menacées. Nous pouvons naturellement jouer un rôle positif par les dépenses de toutes natures que nous faisons dans la vallée. Je suis allé un peu plus loin dans mon mail en rappelant que beaucoup de résidents secondaires ont ou ont eu des responsabilités au niveau national et que les élus de la vallée peuvent les consulter quand ils ont en main un dossier difficile à cet égard ou qu'ils ont besoin de stages pour leur jeunesse. Peut-être suis-je un peu idéaliste, je persiste et signe et plusieurs d'entre vous m'ont fait savoir leur accord pour marquer la solidarité de l'Arvac avec ceux qui seront à l'automne en difficulté. Nous montrerons ainsi que nous nous considérons comme des chamoniards.

Je voudrais enfin aborder devant vous, une question majeure : qu'il y ait de nouveaux venus au conseil de l'Arvac. Celui-ci repose sur les mêmes personnes depuis de longues années. Nous sommes dix et les statuts prévoient un maximum de 14. Il y a donc place pour de nouveaux membres. Notre trésorier, encore à côté de moi à cette tribune, a demandé à être déchargé de cette tâche. Je vous ai écrit à ce sujet en vous laissant mon numéro de téléphone, je n'ai eu aucun appel ! la présence au bureau d'un nouveau venu serait essentielle.

Ce que je viens de dire est fondamental pour la poursuite de nos activités. C'est donc un appel solennel de ma part et nous nous tenons à la disposition de ceux d'entre vous qui seraient tentés de nous rejoindre, pour leur faire connaître les engagements que cela représente.

Tels sont les sujets majeurs de mon rapport moral que je vous demande d'approuver.

Rapport financier par le trésorier, Roland de Luze

Pour l'année 2019, les chiffres sont les suivants :

Trésorerie au 01/01/2019 15.271,17 €
 « au 31/12/2019 12.329,13 €

DEPENSES		RECETTES	
Internet	128	Cotisations	4.215
Frais postaux	434		
Assurance	296		
Abonnement DL	314		
Frais A.G.	1.470		
<i>Sous-total frais courants</i>	<i>2.642</i>	<i>Résultat courant</i>	<i>1.573</i>
Subventions Asso. Vallée	3.630		
Coût résiduel dîner/sortie	308		
<i>Sous-total frais exceptionnels</i>	<i>3.938</i>		
TOTAL DEPENSES	6.580 €	Résultat net DEFICIT	2.365 €

Il est précisé que dans les frais exceptionnels, deux dépenses sont relatives à l'exercice précédent : la facture TRANSDEV pour la sortie 2018 (875 €) et le don à la Fondation du Patrimoine pour l'église de Servoz (400 €), pour lesquels les chèques ont été encaissés postérieurement au 31/12/2018. Le résultat net réellement imputable à l'exercice 2019 est donc ramené à un déficit de 1.090 €. Bien évidemment, ce déficit est provoqué par l'importance des dons et subventions aux associations de la Vallée ; votre Conseil l'a décidé en toute connaissance de cause, soucieux de marquer notre attachement à la vallée, ses activités spécifiques et son patrimoine.

Questions/Réponses sur les rapports précédents :

- A la question de savoir si les résidents permanents peuvent adhérer à l'ARVAC, il est rappelé que l'ARVAC s'adresse aux résidents secondaires (cf les statuts) et que les seuls résidents permanents qui puissent y adhérer sont ceux qui ont été auparavant résidents secondaires pendant au moins cinq ans.
- A la remarque que les subventions accordées paraissent bien élevées par rapport à nos ressources, il est précisé que le chiffre de 2019 est exceptionnel et se justifie par le niveau relativement élevé de nos réserves ; il ne sera pas reconduit en 2020 sur les mêmes bases. Plus précisément, les subventions, dons et adhésions se décomposent ainsi en 2019 :

. Caisse de secours de la Compagnie des Guides	1.000 €
. Amis du Vieux Chamonix	500 €
. L'Echo du Buet	300 €
. La maison de Barberine	330 €
. Fondation du Patrimoine – Eglise Servoz	300 €
. Fondation du Patrimoine – Eglise Vallorcine	300 €
. Ass. Réserve des Aiguilles Rouges	330 €
. Fédérations nationale et régionale des ass de rés. de mont.	170 €

soit un total de 3.230 € pour 2019 proprement dit.

RESOLUTIONS :

- **Le rapport moral soumis au vote de l'assemblée est approuvé à l'unanimité**
- **Le rapport financier soumis au vote de l'assemblée est approuvé à l'unanimité.**

Questions diverses :

- Martine EYGLUNENT propose que soit créé un fichier avec les coordonnées de nos enfants afin qu'ils puissent avoir leurs coordonnées et leurs centres d'intérêt respectifs et utilisent ces données pour se rencontrer lors de leur présence dans la vallée et constituent ainsi un vivier pour assurer la relève de l'ARVAC.
Cette proposition est immédiatement reprise par le président qui lui demande de saisir par mail le bureau pour l'aider à mettre en œuvre ce projet.
- Le président transmet une information de la Fondation du Patrimoine, relative à l'accès désormais possible pour les résidents secondaires aux aides de cette Fondation pour la rénovation d'habitations remarquables.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée statutaire de l'ARVAC est levée à 17h 45.

La réunion se poursuit avec deux interventions extérieures, celle de Martin Devictor sur et celle de Eric Fournier, maire de Chamonix et président de la Communauté de Communes (cf compte-rendu séparé). Les participants se séparent à 19h 15, le « pot de l'amitié » et le dîner habituel ayant été supprimés pour raison sanitaire.